

LAEP PARENT'AISE

Charte d'accueil et de fonctionnement



LAEP

Lieu d'accueil enfants
parents du Haut Pays
Bigouden

Avant de commencer ...

L'objet de la présente charte est de poser le cadre des règles communes pour fréquenter le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) du Haut Pays Bigouden.

Ce règlement est à disposition de chacun :

- Dans les locaux qui accueillent les LAEP
- Auprès de la CCHPB
- A disposition sur demande

Il est remis à chaque famille fréquentant les LAEP.

Les LAEP sont organisés par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la chargée de coopération petite-enfance au 02 98 54 49 04.

Un LAEP, c'est quoi ?

- un lieu convivial accueillant tout enfant de moins de 4 ans, avec ses parents ou adulte familial
- un lieu de rencontres/échanges/partages et d'écoute pour les parents et avec les professionnels formés à l'écoute
- un lieu d'observation (mais pas de diagnostic)
- un lieu où bébé est avec d'autres bébés
- un lieu pour prévenir et rompre l'isolement social, familial ou géographique
- un lieu ressourçant
- un lieu sécurisé et sécurisant (respect de chacun, non-violence, non jugement)

Un LAEP, pour qui ?

Tout le monde peut y venir, que l'on habite ou non le Haut Pays Bigouden.

Les enfants sont accueillis jusqu'à 4 ans, accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent (ami-e de la famille, grand-père, grand-mère, oncle, tante, beau-père, belle-mère, ...).

- L'accès à ces lieux est libre : vous arrivez et repartez quand vous le souhaitez, durant les heures d'ouverture du LAEP. Aucune inscription n'est nécessaire.
- L'accès aux LAEP est gratuit.
- Dans les LAEP, l'anonymat et la confidentialité sont la règle : tout ce qui se dit au LAEP reste au LAEP, que ce soient les échanges entre parents ou avec les accueillants (hors obligations légales).

Un LAEP, avec qui ?

L'organisateur-gestionnaire des LAEP est la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. La coordination de ces espaces est assurée par la chargée de coopération petite-enfance, enfance, parentalité et handicap. Vous serez accueillis dans ces LAEP par au moins 2 accueillants, professionnels du territoire dans les domaines de la petite-enfance, de l'enfance, de la parentalité, de l'éducation. Les accueillants des LAEP sont formés à la posture d'écoute et bénéficient régulièrement de temps dédiés à la supervision et à l'analyse de la pratique. Leur rôle est d'accueillir, d'écouter, favoriser et valoriser les échanges entre chacun, veiller au bon déroulement du LAEP, à sa convivialité, à la sécurité avec l'appui des parents et accompagnants. Leur rôle n'est pas de conseiller ou d'apporter une expertise aux parents. Les jeux peuvent servir de support.

Quand et où sont organisés les LAEP dans le HPB ?

Les LAEP sont organisés selon un planning consultable sur le site Internet de la CCHPB, soit le mercredi, soit le samedi – de 9h30 à 11h30.

Plonéour-Lanvern	Landudec
Salle périscolaire Pierre-Marie Riou	Maison de l'Enfance Accueil de Loisirs
12 rue Pierre-Marie Riou 29720 PLONEOUR-LANVERN	3 rue des écoles 29710 LANDUDEC

Et concrètement, comment se passe un temps de LAEP ?

Lors de mon arrivée, j'indique mon prénom, le prénom de mon enfant, son âge. Je précise d'où je viens si j'en suis d'accord (cette information est précieuse pour les bilans et faire évoluer l'offre en fonction des besoins des familles).

Mon enfant et moi-même nous déchaussons (je peux apporter des chaussons) et déposons nos manteaux.

Je pense à mettre mon téléphone en silencieux pour respecter la tranquillité du lieu et de chacun ! En cas d'urgence, je peux appeler ou répondre à un message, mais je veille à m'isoler (tout en surveillant mon enfant).

Dans la salle, je vais trouver des espaces aménagés, avec des jeux et du mobilier adaptés. Mais aucune activité ne sera proposée.

J'aurai à ma disposition un espace pour changer mon enfant si besoin, ou un pot (le LAEP ne fournit pas le nécessaire de change et de toilette). Je veille au respect de l'utilisation du matériel (l'enfant ne doit pas être sans surveillance).

Une collation ou boisson chaude pourra m'être proposée, en veillant à être vigilant avec les boissons chaudes.

Je profite de ce temps pour moi, mon enfant, pour échanger, observer, être avec mon enfant ou avec d'autres parents. Mon enfant profite de ce temps pour lui, pour être avec d'autres enfants, pour être avec moi, pour s'exprimer et observer.

De la documentation est à ma disposition.

Lorsque je pars, je veille à ranger le matériel utilisé et préviens les accueillants de mon départ.

Durant tout le temps d'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne et ne peut être confié aux accueillants.

Je peux photographier mon enfant – en revanche, je ne peux pas photographier d'autres enfants, parents ou accueillants, ni diffuser de photos.

Je respecte les règles de sécurité et d'hygiène du lieu :

- Les consignes d'évacuation en cas d'incendie ou risques majeurs (plan et consignes affichés dans le lieu d'accueil).
- En cas de fièvre et/ou de maladie contagieuse, pour moi ou mon enfant, je ne suis pas autorisé à fréquenter le LAEP

La CCHPB et ses partenaires ont souscrit une assurance pour le fonctionnement du LAEP. Ils ne sont pas tenus responsables en cas de vol, perte ou détérioration des effets personnels des participants.

Il appartient aux participants de souscrire s'ils le souhaitent une assurance responsabilité civile pour les dommages qui seraient subis ou causés par eux ou leurs enfants.

En fréquentant ces espaces, chaque participant accepte ces règles. Si les règles n'étaient pas respectées, ou si les participants mettaient en danger les participants et la structure par leur comportement, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pourra se réserver le droit ne plus accueillir les participants concernés.